

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
20/05/96

Origine :
ACCG
DISI
ENSM

MMES ET MM LES DIRECTEURS
MMES ET MM LES AGENTS COMPTABLES

DES CAISSES PRIMAIRES D'ASSURANCE MALADIE
DES CAISSES GENERALES DE SECURITE SOCIALE
DES CAISSES REGIONALES D'ASSURANCE MALADIE
DES CTI

MMES ET MM. LES MEDECINS CONSEILS REGIONAUX
M. LE MEDECIN CHEF DE LA REUNION

Réf. :

ACCG n° 17/96 - DISI n° 8/96
ENSM n° 15/96

Plan de classement :

1131 | | | | |

Objet :

ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DES SECURITES

Pièces jointes :

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Liens :

Date d'effet :

Immédiate

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

J.C. JAFFRES - PH.DUMONT-DAYOT - M. CANTIN

Téléphone :

42.79.35.18 - 47.31.56.94 - 42.79.34.80

@

Agence Comptable / Contrôle de Gestion
Direction de l'Informatique et des Systèmes d'Information
Echelon National du Service Médical

20/05/96
Le Directeur de la CNAMTS
Le Président du Comité National des Sécurités
Le Médecin Conseil National

Origine :
ACCG
DISI
ENSM

à
MMES et MM
Les Directeurs et Agents Comptables

des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
des Caisses Générales de Sécurité Sociale
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie
des C.T.I.

MMES et MM les Médecins Conseils Régionaux
M. le Médecin Chef de la Réunion

N/Réf. : ACCG n° 17/96 - DISI n° 8/96 - ENSM n° 15/96

Objet : Organisation de la Maîtrise d'Ouvrage des Sécurités.

La CNAMTS a mis en place plusieurs structures afin de gérer la sécurité du système d'information de la branche maladie:

Le Comité National des Sécurités (CNS), instance de décision et de pilotage;

La Commission Permanente chargée des Sécurités Informatiques, chargée de veiller à la prise en compte, dans les cahiers des charges et les spécifications détaillées des applications, des orientations fixées par le CNS;

La Direction de l'Informatique et des Systèmes d'Information (DISI), avec trois entités: le Centre d'Etudes des Sécurités du Système d'Information - structure d'expertise et de conseil technique -; le projet ARAMIS - structure de mise en oeuvre et de support du produit Access Master; le Centre National Maladie (CNM), chargé plus particulièrement des aspects plan de secours et continuité de service.

Par ailleurs, la CPAM d'Indre-et-Loire s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage déléguée du projet Sécurité ARAMIS, mission qui a été élargie récemment à d'autres aspects de la sécurité (sécurité des flux internes et externes, continuité du service...).

Il manquait toutefois dans ce dispositif une véritable structure exécutive, permettant de coordonner toutes les actions relatives aux projets sécurités.

Ces différents projets constituent en effet une mission transverse couvrant la totalité du système d'information de la branche maladie, nécessitant à ce titre une coordination des moyens, une mobilisation des compétences et une cohérence des choix effectués.

La décision a donc été prise de créer le Centre National de Coordination de la Maîtrise d'ouvrage des Sécurités (CNCMOS).

I - Missions du CNCMOS

1.1 Principes généraux

Le CNCMOS est une structure permanente dotée de moyens spécifiques, qui a pour mission d'assurer, au plan fonctionnel, la mise en oeuvre de la stratégie définie par le Comité National des Sécurités. Il intervient en collaboration avec la Direction de l'Informatique et des Systèmes d'Information, pour la maîtrise d'oeuvre.

A ce titre, il est chargé de la maîtrise d'ouvrage déléguée des cinq projets confiés par le Comité National des Sécurités:

la sécurité d'accès au système d'information, y compris la carte agent;

la sécurité et la maîtrise des flux internes et externes;

la continuité du service dans les organismes;

la politique anti-virus;

l'intégrité des logiciels.

Est exclue de cette délégation la cogestion des secrets.

Le CNCMOS assume également les fonctions complémentaires à cette maîtrise d'ouvrage: conseil et assistance aux organismes sur le plan fonctionnel.

1.2 Modalités pratiques

1.2.1 La maîtrise d'ouvrage déléguée aux sécurités

Pour les cinq projets cités ci-dessus, le CNCMOS prend en charge les activités suivantes:

gestion des comités de pilotage de chaque projet et coordination avec les maîtres d'oeuvre;

participation aux études fonctionnelles au sein des groupes de travail de chaque projet;

recette fonctionnelle des solutions, avant validation nationale;

consolidation des évaluations financières des solutions à mettre en oeuvre;

coordination avec les différentes maîtrises d'ouvrage concernées par la mise en oeuvre des sécurités;

gestion des phases de déploiement en liaison avec les services concernés de la CNAMTS.

gestion de la documentation fonctionnelle associée à la sécurité.

1.2.2 Le conseil et l'assistance aux organismes

Ces missions ont pour objectifs:

de préparer l'intégration des solutions en tenant compte des contraintes organisationnelles et des particularités locales;

de donner à chaque organisme une parfaite maîtrise des systèmes de sécurité en place;

d'apporter une aide technico-fonctionnelle lors de la mise en oeuvre des solutions;

de répondre aux problèmes posés durant l'exploitation des solutions.

L'assistance est assurée en collaboration avec les maîtrises d'oeuvre et ne se substitue pas aux formations nécessaires, ni aux services de support habituels.

A la demande des directions et en étroite collaboration avec la DISI, le CNCMOS est à la disposition des organismes pour:

aider à l'élaboration de leur schéma directeur sécurités;

les conseiller en vue de mettre en place une organisation adaptée au contexte de l'organisme (rôle des administrateurs de sécurités, répartition des tâches d'administration...);

leur apporter une assistance technique et fonctionnelle lors de la mise en place des outils (sécurité ARAMIS...);

rassembler la documentation liée à la sécurité et en particulier les instructions données aux organismes par la CNAMTS.

II - Organisation et moyens du CNCS

Structure permanente, le CNCMOS est basé à la CPAM d'Indre-et-Loire, qui met à sa disposition les moyens nécessaires à ses missions.

Son organisation est la suivante:

Reponsables du CNCMOS:

M. Jean-Claude FAUGOUIN, Directeur CPAM Indre-et-Loire
M. Alain DULONG, Agent Comptable CPAM Indre-et-Loire
M. Philippe DUMONT-DAYOT, Sous-Directeur CPAM Indre-et-loire

Responsable projets:

M. Loïc GLOANNEC

Intervenants:

M. Jean-Claude MAGNIN
M. Christian SAUTEREAU
Mle Caroline LOCHET

Secrétariat (Tél: 47.31.56.94):

Mme Jacqueline LEPELTIER

La création du CNCMOS doit faciliter la mise en oeuvre de la politique de sécurité de la branche et permettre une meilleure appropriation des outils par les utilisateurs. Nous vous demandons de prendre contact avec ses équipes pour tous les problèmes posés dans ce domaine.

P/Le Directeur de la CNAMTS
Le Directeur de l'Informatique
et des Systèmes d'Information

R. GRANDI

Le Président
du Comité National
des Sécurités

A. BOUREZ

Le Médecin
Conseil National

J.M. BENECH